

AVENANT
à la convention d'objectifs et de moyens
relative à la subvention de fonctionnement pour l'année 2012

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Bas-Rhin,

représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Président du Conseil Général agissant en cette qualité

en vertu d'une délibération de la commission permanente du 1^{er} octobre 2012

D'UNE PART,

ET :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

24, rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG

Représentée par sa Présidente, Madame Monique MAGAR

D'AUTRE PART,

Article 1 :

L'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens est modifié comme suit :

Concernant la subvention de fonctionnement :

- Un premier versement d'un montant de 20 250 € a été effectué suite à la signature de la convention le 27 février dernier.
- Un second versement d'un montant de 20 250 € sera effectué à la signature de cet avenant après réception d'un bilan financier et au prorata des dépenses réalisées justifiées par celui-ci, ainsi que d'un compte rendu provisoire (à renvoyer avant le 30 novembre 2012).

Strasbourg, le

**Le Président du Conseil Général
du Bas-Rhin**

**Pour l'Association
La Présidente,**

Guy-Dominique KENNEL

Monique MAGAR